

**COMPTE-RENDU DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**- SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2024 -**

L'année deux mille vingt-quatre, le 31 octobre à 19h30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. TORRES Yannick (Président).

Étaient présents : M. TORRES Yannick (Président), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme PARIZE Candida, Mme DESGRANGES Marie-Suzanne, Mme COPPÉ Pascaline, M. MIARA Frank, Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme KAPUSTIC Gisèle, Mme VAN DAMME MERLET, Valérie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEFEVRE Charlotte, M. VENET Stéphan, M. LE DROUMAGUET Christophe, Mme VANNIER Pierrette, Mme FILIPPINI Anne-Sophie, Mme DAVEAU Sabine, Madame GIAT Nathalie.

Secrétaire de Séance : Mme KAPUSTIC Gisèle



**ORDRE DU JOUR:**

- ◆ Approbation du compte rendu du CCAS du 04 septembre 2024
- ◆ Aide financière exceptionnelle pour une famille
- ◆ Subvention exceptionnelle à une association
- ◆ Questions diverses



**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CCAS DU 04 SEPTEMBRE 2024**

Le compte rendu de la commission du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2) AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE POUR UNE FAMILLE**

Vu le Code de l'action familiale et de la famille,

Monsieur le Président fait part du cas d'une famille, domiciliée à HÉRICY qui n'a jamais demandé aucune aide au CCAS. Elle a recueilli un jeune homme depuis le 04 septembre 2024. Celui-ci dormait sur un banc à Héricy depuis plus de 15 jours. Il avait des chaussures trouées, des vêtements très sales et était sans hygiène.

Cette famille l'héberge, le blanchit, le nourrit et lui a acheté des vêtements et des chaussures.

La famille a des petits moyens et se trouve maintenant en difficulté financière suite aux frais engendrés par l'arrivée d'une personne supplémentaire dans le foyer.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 1 000,00 € qui sera versée à la famille et la possibilité de payer un hôtel en attendant une autre solution.

### 3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION

À l'occasion d'Octobre Rose, pour la soirée du vendredi 11 octobre 2024 à 20h00, le film documentaire d'1h15 « Elles dansent » a été diffusé salle de l'Orangerie, suivi d'un débat qui ont généré un gain de 448,00 €.

Pour cette occasion, la commune souhaite contribuer à la lutte contre le cancer du sein en attribuant une subvention exceptionnelle du même montant que la somme perçue le 11 octobre 2024 à cette association :

✓ Article 65748 ..... Association « Elles dansent » ..... 448,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de la subvention ci-dessus.

### 4) QUESTION DIVERSE

Pour information, le samedi 30 novembre 2024, le C.C.A.S. organisera un goûter pour les aînés au moment du Marché de Noël dans la salle du Clos de 14h00 à 17h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10



La Secrétaire,

Gisèle KAPUSTIC

Le Président,

Annick TORRES

